

15 mars 2021

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, crée par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

Informations utiles:

- Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a publié [son rapport d'activité 2020](#). La pandémie du Covid-19 a eu un effet sur toutes les activités de l'Etat au courant de l'année 2020 et par là-même sur celles du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Parmi les nombreux travaux qui ont été effectués au niveau du département de l'Intégration, une consultation importante en vue d'une nouvelle loi sur l'Intégration a été opérée au courant de l'année 2020. Les attentes et les besoins du vivre ensemble ont évolué au Luxembourg de sorte que la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'intégration des étrangers nécessite une réforme afin d'adapter le cadre législatif aux défis de notre société d'aujourd'hui et de demain.

*** Annonce spéciale ***

En mars 2021, **la Géorgie et la République de Moldavie ont rejoint le European Migration Network** en tant qu'observateurs. Les deux arrangements de travail représentent une étape importante vers une coopération renforcée dans les domaines de la migration et de l'asile.

Veuillez consultez notre site internet pour plus d'informations sur [la Géorgie](#) et [la République de Moldavie rejoignant l'EMN](#).

Publications EMN:

- Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication du rapport de synthèse intitulé « [Children in Migration: Report on the state of implementation in 2019 of the 2017 Communication on the protection of children in migration](#) ». Le rapport a été publié dans le cadre d'un webinaire dédiée que vous pouvez revoir [en cliquant ici](#). De plus, la publication du rapport est accompagnée par un [EMN Inform](#) et un [EMN Flash](#).
- En même temps, nous avons le plaisir de vous annoncer la publication du [Ad-Hoc Queries News Flash](#) avec des hyperliens vers les questions ad-hoc publiées sur le site internet public au cours du mois précédent.

Chiffre de la semaine: 219

En 2020, le ministère des Affaires étrangères et européennes a pris 219 décisions d'incompétences (transfert) pour l'examen des demandes de protection internationale parce qu'un autre Etat parti au règlement Dublin III est considéré responsable de l'examen de ces demandes. Ce type de décisions présente 14,4% des décisions prises en matière de protection internationale en 2020. Notons qu'en 2019, le ministère avait encore pris 626 décisions d'incompétences qui constituaient 29% des décisions prises en matière de protection internationale en 2019.

Source: Direction de l'immigration

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : www.emnluxembourg.lu

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en